

III.

APRÈS LE CONGRÈS DE SAINT-JEAN-DE-BOURNAY

Le Château de la Barre.

En dehors de l'ancien château féodal (1), il existait jadis à Saint-Jean-de-Bournay, un autre château ou maison forte sans juridiction, appelé le château de la Barre ; on y a installé de nos jours l'hôpital cantonal où l'on peut voir les vestiges d'une tour et quelques fenêtres à meneaux (cf. Dépliant touristique).

Les historiens de Saint-Jean, Gaspard et Piolat ont consacré quelques notes aux anciens propriétaires de cette demeure : Jean de Truchon, premier président au parlement de Dauphiné qui acquit les moulins de Saint-Jean-de-Bournay, le 22 mai 1571, de Claude de Fay, seigneur du lieu ; son neveu et héritier ; Marc de Bazemont qui était originaire, comme son oncle, du pays de Beauce ; le petit-fils de ce dernier, Louis de Bazemont, qui, dans cette maison forte de la Barre, passe un bail le 22 avril 1676, avec sieur Jean Serclérat, marchand à Saint-Jean, pour lui affermer ce domaine, au prix annuel de 721 livres et 14 chapons.

Il est qualifié de seigneur de Fiançayes, Saint-Egrève, Provey-sieu, le Mont-Saint-Martin, "la Barre", Disignieu, Charpieu et autres places et de conseiller du roy au parlement de Dauphiné. (Recherches historiques et Petite Revue Dauphinoise de 1889).

La Chapelle des Pénitents Blancs.

Le 20 novembre 1672, devant notaire, en présence de Nicolas Marchand, maistre escrivain, dans la sacristie de ladite chapelle, des conventions sont passées.

Sieur Estienne Buisson, en qualité de recteur de la chapelle des Pénitents Blancs érigée audit Saint-Jean, sous le vocable de Notre-Dame de Gonfalon, assisté de ses conseillers et autres confrères propose que messire Bourdeau, prêtre et curé de Saint-Jean, sera tenu de faire le service religieux dans ladite chapelle à l'exception

(1) Dans un prochain bulletin, nous publierons une étude de M. le Docteur Joseph Saunier sur l'ancien château fort de Saint-Jean-de-Bournay.

du temps de Pâques : en particulier de dire une messe tous les dimanches et fêtes et le lendemain des enterrements des confrères décédés et d'assister lesdits confrères aux processions et enterrements.

Et le recteur promet soixante cinq livres à M. Bourdeau.

Suivent les nombreuses signatures des confrères qui savent signer.

(Minutes du notaire Jubié, fol. 108).

**

Le terroir de Mirallier.

L'abbaye de Bonnevaux possédait à Saint-Jean-de-Bournay, au terroir de Mirallier, une pièce de "bois bruyère" de huit bicherées, touchant du matin le bois de noble François de Vignes, sieur de Chambuissin.

Les moines l'avaient cédée à honnête Benoit Mondon, laboureur de Moydieu, moyennant "la pension foncière, annuelle et perpétuelle" d'un simple "chapon paillé" à porter à l'abbaye à chaque fête de Saint-Martin.

Profitant de l'aubaine, le laboureur de Moydieu, subrogea à sa place, devant notaire, le 3 octobre 1672, Pierre de Charentonge, laboureur de Saint-Jean-de-Bournay, qui accepta volontiers cet échange moyennant la somme de 24 livres, délivrées aussitôt audit Mondon "en louis et demi-louis d'argent et autre bonne monnaie du roy".

Et l'investiture de ce bien foncier, dit le notaire, se fit à la manière accoutumée par "le bail et la tradition de la plume à écrire". (Nota bene : la livre à cette époque n'était qu'une monnaie de compte qui devait être convertie en pratique en "espèces sonnantes").

(Archives : notaire Jubié, fol. 80).

**

Le château de Cazenove.

Noble Scipion-Denis de Chamberand, seigneur de Cazenove, avait fait un legs testamentaire de 110 livres à messire Jean de Costa, en son vivant, notaire royal à Eyrieu.

Le 25 août 1673, son fils, noble André de Chamberand, charge le sieur Joseph Argoud, fermier dudit Cazenove, de solder ce legs de ses deniers, à un cohéritier du notaire : Louis-Henri de Costa la Pinallière, bourgeois d'Eyrieu.

Pour s'acquitter, le fermier lui cède une jument "à son contentement" pour cette somme de 110 livres, en présence de messire Alexandre de Costa, prêtre et curé de Meyrieu et de Claude Baule, cordonnier.

Un acte notarié est dressé à Saint-Jean-de-Bournay, dans la maison du sieur Barthélemy Roy, vi-châtelain du lieu.

(Minutes notaire Jubié, fol. 109).

IV.

PITTORESQUE ÉVOCATION DU TEMPS PAS-
SÉ : **UNE PROMENADE EN CARRIOLE DE
LYON A PONT-DE-CHÉRY EN L'ANNÉE 1807.**

Nous empruntons ce savoureux récit de voyage d'autrefois à la plume de P.M. Bourrit, l'aîné, pasteur de l'église protestante de Lyon, auteur d'une brochure de soixante pages intitulée : « Itinéraire de Lyon à la Balme » publiée à Lyon en 1807 et rédigée sous forme de lettres.

Voici un extrait de la première de ces lettres :

«...On peut se rendre à la Balme par la route de Meximieux, (1)
« c'est même la seule praticable pour les grandes voitures, mais je pré-
« fère celle de Pont-Chéry, qui est plus agréable lorsqu'on n'est
« pas trop pressé par le temps et qu'on veut aller en carriole, à
« cheval ou à pied.

« Je partis de Lyon à neuf heures du matin pour prendre
« la carriole qui part tous les jours de la Guillotière pour Crémieux ;
« il en coûte trois francs par personne et l'on peut être dix. On
« y trouve le plus souvent des habitants de la petite ville de Cré-
« mieux et des Lyonnaises qui vont voir leurs enfants en nour-
« rice, ou des nourrices qui emportent de nouveau-nés dans leur
« village ; mais ce n'est pas ce qui rend la voiture agréable à cau-
« se des besoins et des pleurs de l'enfance.

« Le chemin, quoique large, est très mauvais en certains en-
« droits après la pluie ; les roues s'y enfoncent à moitié rayon et
« dans d'autres on est fortement secoué à cause des cailloux que
« les laboureurs ont coutume de jeter dans les chemins qui avoi-
« sinent leurs champs. Le pays quoi qu'assez bien cultivé, n'offre
« jusqu'à Meyzieux aucun point de vue remarquable. Ce villa-
« ge où l'on s'arrête pour rafraîchir les chevaux est à deux lieues
« et demie de Lyon ; il a sur la droite une jolie colline dominée
« par un château qui a échappé comme par miracle aux brigands
« incendiaires de la Révolution.

« De Meyzieu au Pont-Chéry on compte deux lieues et demie ;
« le paysage s'anime par plus d'irrégularité dans le terrain et par
« le rapprochement des montagnes dont les formes plus distinctes,
« ôtent à l'horizon cet aspect vague qu'elles présentent lorsqu'elles
« sont trop éloignées.

« Après le village de Janeyrat, la route côtoie la gauche d'un
« immense marais ceint dans toute son étendue de petites hau-
« teurs bien cultivées, à l'exception de quelques points de ses bords
« où le nénuphar jaune atteste la difficulté de la dessécher entiè-

(*) Meximieux se trouve sur la rive droite du Rhône, dans le département de l'Ain.

« rement ; il offre dans l'été l'image agréable d'une vaste prai-
« rie égayée par des troupeaux, mais dans les autres saisons les
« eaux la recouvrent et le temps qu'exige leur évaporation le rend
« alors aussi malsain qu'il est triste et fangeux.

« Quels services ne rendrait-on pas aux habitants de ces can-
« tons si l'on pouvait parvenir à l'assainir et à le rendre à la cul-
« ture (1 bis).

« Il paraît que la rivière de Pont-Chéry le traversait autre-
« fois et en faisait un petit lac converti en marais dès qu'elle a
« changé de cours.

« De là au village de Pont-Chéry, il n'y a qu'un quart de
« lieue ; l'abord en est charmant, ses maisons cachées en partie
« par un bois de peupliers et de vernes paraissent plus jolies. On
« traverse le pont jeté sur la Bourbre et l'on arrive sur une pia-
« ce assez étendue, barrée au couchant par des arbres et par la
« rivière qui fait tourner des moulins. On y voit souvent des flot-
« tes de petits canards qui se jouent sur des flots argentés.

« L'auberge est mauvaise mais les hôtes en sont excellents ;
« la maîtresse surtout paraît pleine d'une bienveillance si cordiale
« qu'on préférerait presque être mal chez elle que mieux ailleurs.

« Vous ne trouverez point sur les cartes de France pas mé-
« me sur la carte détaillée du département le village de Pont-
« Chéry, cependant, c'est là où dînent presque tous les voyageurs
« et les agréments du site font qu'on aime à y rester quelque temps.

« Tandis qu'on préparait le diner, j'allais me promener dans
« le bois en suivant la rivière ; elle y serpente avec une grâce
« particulière, de tous côtés on aperçoit au travers du feuillage des
« maisons, des agriculteurs ou des troupeaux qui pâturent et ce-
« pendant on se croit parfaitement isolé.

« On entend ces bruits champêtres qui plaisent tant à l'o-
« reille fatiguée du tumulte des villes ; on poursuit de l'œil mille
« petits poissons qui fendent une onde dont la clarté enchante
« lorsqu'on n'a vu depuis longtemps que les eaux tristement opa-
« ques de la Saône ou du Rhône. On se plaît à voir cette aima-
« ble rivière réfléchir le ciel et ses nuages, les arbres, les buis-
« sons et les objets d'alentour ; on compte les grains de sable
« de son lit, on aimerait à s'y baigner ou rêver, lire ou s'endormir
« sur ses bords.

« A Pont-Chéry, on quitte la route de Crémieux pour pren-
« dre sur la gauche celle de Saint-Etienne (d'Hyères) en direction de
« la Balme » (2).

Notre narrateur se détache à regret, semble-t-il de ce site
« idyllique » qu'il gratifie du nom « gracieux » de Pont-Chéry.

Docteur Joseph Saunier.

(1 bis) Grâce à la sagesse de Sa Majesté (Napoléon), le dessèchement de
tous les marais et nominativement de celui-ci, vient d'être ordonné par la
loi (Note de l'éditeur en 1807).

(2) Biblioth. Ville de Lyon : Fonds Costé, n° 355055.